



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 26
Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 18
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 01
Absents : 0

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, DE LA MATA Clara, FRANCESCHI Jean, Claude, GALINDO Margaux, Marie, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : LESCHI Jean, Christophe

Membres absents :

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date d'exécution : 29 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

OBJET : VOTE DE LA FISCALITÉ 2026

Le président expose au conseil l'évolution des taux pour 2026.

Il indique que pour 2026, le produit fiscal qui était attendu s'établissait à 951 236 € pour des taux de fiscalité locale arrêtés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,39 %
- Taxe d'habitation : 19,37 %
- Cotisation foncière des entreprises : 12, 62 %

Il indique que selon les orientations qu'elle a définies, la commune souhaiterait poursuivre une réduction progressive du poids de la fiscalité. Il propose que pour 2026, les taux d'imposition communaux évoluent comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,53 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,75 %**
- **Taxe d'habitation : 19,14 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 12,47 %.**

Il précise que sur les bases définies ci-dessus, le produit attendu de la fiscalité 2026 s'élèverait à 940 028 €, soit une diminution de 11 208 € par rapport au produit de référence. Il rappelle qu'à ce produit, il convient d'ajouter une ressource fiscale supplémentaire de 28 859 € résultant de la majoration appliquée à la THRS, ce qui porte les produits attendus des ressources à taux voté à 968 887 €.

* * *

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du président et après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 04 abstentions, de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition communaux pour 2026 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,53 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,75 %**
- **Taxe d'habitation : 19,14 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 12,47 %.**

Délibération n° 2026 – 26 : VOTE DE LA FISCALITÉ 2026

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à	X				
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean Claude FRANCESCHI
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à			X		
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à			X		
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à			X		
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à			X		

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

